PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 21 Mars 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt et un mars deux mil quatorze sur la convocation du Maire en date du 15 mars 2014.

Tous les conseillers étaient présents, excepté Mme COURTOIS Catherine excusée.

M. BLANC Frédéric lit le PV de la réunion du 21 février 2014 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. BLANC Frédéric est élu secrétaire de séance.

<u>Compte Administratif M4 Service Energie photovoltaïque 2013 – Compte de</u> Gestion

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif M4 2013. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 proposé par le Maire, ainsi que le compte de gestion conforme de M. le Trésorier de POUILLEY LES VIGNES. Les résultats du compte administratif sont les suivants :

- pour la section d'investissement : un excédent de 184.64 €
- pour la section de fonctionnement : un excédent de 1 923.78 €

<u>Compte Administratif M4 Service Energie photovoltaïque 2013 – Affectation du</u> résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M4 de l'exercice 2013 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 1 923.78 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

Un excédent de 184.64 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 0 € Recettes : 0 €

Décide à l'unanimité de reporter les résultats comme suit :

- C / RI 001 : excédent d'investissement reporté : 184.64 €
 - C / RF 002 : excédent de fonctionnement reporté : 1 923.78 €

Reprise sur BP 2014:

Investissement: R 001: 184.64€ Fonctionnement: R 002: 1 923.78€

Compte Administratif M49 Assainissement 2013 - Compte de Gestion

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif M49 2013. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 proposé par le Maire, ainsi que le compte de gestion conforme de M. le Trésorier de POUILLEY LES VIGNES. Les résultats du compte administratif sont les suivants :

- pour la section d'investissement : un excédent de 6 987.25 €
- pour la section de fonctionnement : un excédent de 17 747.72 €

Compte Administratif M49 Assainissement 2013 - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M49 de l'exercice 2013 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 17 747.72 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de 6 987.25 € Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 7 900.00 € Recettes : 0.00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé comme suit :

- C / 1068 : Affectation en réserves d'investissement : 912.75 €
 - C / RF 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 16 834.97 €

Reprise sur BP 2014:

Investissement: R 001: 6 987.25€

R1068: 912.75€

Fonctionnement : R 002 : 16 834.97€

Compte Administratif M14 Commune 2013 – Compte de Gestion

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif M14 2013. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 proposé par le Maire, ainsi que le compte de gestion conforme de M. le Trésorier de POUILLEY LES VIGNES. Les résultats du compte administratif sont les suivants :

pour la section d'investissement : un déficit de
 pour la section de fonctionnement : un excédent de
 378 879.09 €

Compte Administratif M14 Commune 2013 - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M14 de l'exercice 2013 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 378 879.09 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

Un besoin de financement de 108 072.76 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 60 500.00 € Recettes : 0.00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

C / 1068 : Affectation en réserves d'investissement : 168 572.76 € C / RF 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 210 306.33 €

Reprise sur BP 2014:

Investissement : D 001 : 108 072.76€

R1068 :168 572.76€

Fonctionnement : R 002 : 210 306.33€

Convention de suivi agronomique STEP 2014-2016

Le Maire précise qu'il y a lieu de renouveler la convention pour le suivi agronomique de la station d'épuration pour le montant pour 2014 de 2.675,00 euros HT avec la chambre d'agriculture du Doubs. Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention avec la chambre d'agriculture du Doubs.

Questions diverses

Lecture du courrier de l'agence mosaïque :suite à de nouveaux sondages, une nouvelle zone humide sur une partie de la zone 2AUB, rue des Rappes a été défini.

Lecture du courrier de l'EARL Rougeot : une demande d'aménagement des dénominations de certaines zones permettrait de favoriser l'activité agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00